

# CONFINEMENT JANVIER 2021

## SOMMAIRE DES MESURES – VERSION DU 6 JANVIER 13H43

---

**DURÉE** : 4 semaines

**APPLICATION** : tout le Québec passe au rouge, sauf terres crie de la B-James et Nunavik

### **VOLET SOCIAL : RASSEMBLEMENT ET REGROUPEMENT**

- Mesures dans les milieux de vie pour aînés (RPA et CHSLD), les mesures qui entraînent en vigueur le 17 et le 25 décembre sont maintenues jusqu'au 8 février. Arrêt de permission de se joindre à une bulle.
- Une personne seule peut être rencontrée par une seule personne (retour à la formule avant la période des fêtes)
- Mise en place d'un couvre-feu 20h à 5h. Couvre feu une demi-heure après fermeture des commerces

Lettre pour les travailleurs qui doivent poursuivre leurs activités de travail car jugées essentielles ou prioritaires

Patrouilles augmentées dans les municipalités et tournée gyrophares

### **DÉPLACEMENTS INTERRÉGIONAUX**

- Statu quo : éviter les déplacements

### **ÉCOLES**

- Les écoles primaires ouvrent le 11 janvier (aucun changement)
  - Des mesures de rehaussement du port du couvre-visage sont prévues, de même que le rehaussement d'autres mesures préventives (annonce jeudi par le ministre de l'Éducation)
- Les écoles secondaires ouvrent **cette semaine à distance et le 18 janvier en présentiel** (aucun changement)
  - Il y aura rehaussement des mesures dans les écoles secondaires, notamment en distribuant des masques de procédure pour les élèves (annonce jeudi par le ministre de l'Éducation)
- Message fort à l'effet de tester les enfants symptomatiques ou qui ont eu des contacts avant leur retour à l'école
- Réouverture des bibliothèques publiques à partir du 11 janvier pour raisons scolaires (élèves défavorisés notamment)

### **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : Statu quo**

### **GARDERIES**

- Les mesures actuellement en vigueur demeurent

- CPE ouverts pour tous et garderies en milieu scolaire uniquement pour les travailleurs essentiels jusqu'à l'ouverture des écoles, où elles seront alors accessibles à tous

## COMMERCES

- Maintien de la fermeture des commerces non essentiels (comme depuis le 25 décembre), y compris pour les soins personnels (coiffeurs, manucure, etc.) restos, bars, gyms, etc.; jusqu'au 8 février
- Les soins thérapeutiques en cabinet privé demeurent ouverts (chiropraticiens, acupuncteurs, massothérapeutes, ostéopathes, etc.)
- La récupération des biens non essentiels sera permise à l'extérieur des commerces (commande pour emporter) inclus commerces non-essentiels (à valider)
- Tous les commerces devront fermer à 19h30 pour s'arrimer avec le couvre-feu de 20h
- Les pharmacies (médicaments et produits essentiels) et les stations-service (essence et produits pour les véhicules routiers) demeureront ouvertes selon leur horaire habituel

## ÉDIFICES À BUREAUX

- Maintien du télétravail obligatoire jusqu'au 8 février

## ACTIVITÉS SPORTIVES ET EXTÉRIEURES

- Les activités extérieures en groupe (8) et les cours ne sont plus permis, jusqu'au 8 février
- Les activités extérieures dans les lieux à accès contrôlés se poursuivent (centres de ski de fond, de raquette, patinoires, etc.)
- Les Centres de ski alpin ne pourront offrir du ski de soirée jusqu'au 8 février. Les déplacements, rassemblements et traumas que cette activité génère seront suivis et évalués afin de déterminer s'il y a lieu de maintenir l'orientation.
- Aucune activité sportive avec des personnes avec lesquelles on ne réside pas jusqu'au 8 février

## MANUFACTURIER ET CONSTRUCTION

- Construction : réduire les effectifs présents sur les chantiers pour assurer la réalisation des engagements
- Manufacturier et primaire : Réduction des activités pour assurer la réalisation des engagements. Obligation de télétravail lorsque possible et ajustement des quarts de travail pour limiter les présences sur les sites de production au même moment

## CULTURE

- Maintien de la fermeture des salles de spectacle
- Maintien des tournages et de la captation de spectacles

## LIEUX DE CULTES ET FUNÉRAILLES

- Fermeture des lieux de culte
- Les funérailles continuent sous les mêmes conditions qu'actuellement, donc 25 personnes maximum avec mesure de distanciation, de masques et d'hygiène. Si impossible, elles devront être limitées à dix personnes (en cours de validation). Les entreprises funéraires doivent demeurer ouvertes.

## MILIEUX DE VIE POUR ÂNÉS (APPLICATION RIGOUREUSE DES MESURES EXISTANTES)

- Agir sélectivement pour tenter de diminuer la transmission chez les 70 ans+ qui sont responsables de la majorité des hospitalisations : recommander à ces personnes d'éviter tout contact
- Intervenir auprès des agences de placement de personnel pour exiger une formation PCI et un contrôle de leur performance
- Maintenir les efforts continus (formation et inspections avec implication de brigades PCI) pour assurer la rigueur des mesures de PCI dans les RPA et CHSLD
- Les repas en salle à manger ne seront plus autorisés dans les RPA à partir du samedi 9 janvier, et ce, jusqu'au 8 février 2021. Ainsi, les repas devront être servis aux unités locatives en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections, sauf pour les RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents (souvent des RPA de 9 unités et moins). On réitère que les frais de livraison de plateaux ne sont pas permis durant la pandémie de la COVID-19.

## PERSONNES ÂGÉES

- La très grande majorité des personnes hospitalisées en lien avec la Covid sont des personnes de plus de 70 ans. À titre d'exemple, selon les projections de l'INESSS, une personne de 70 à 79 ans qui serait porteuse de la Covid a environ une chance sur 3 d'être hospitalisée, pour les personnes de plus de 90 ans, c'est une chance sur 2. La capacité hospitalière et le niveau de délestage pour pouvoir traiter les patients Covid sont donc directement liés à ce groupe d'âge. Il y a lieu de faire un appel à la prudence, dans un contexte où contrairement au printemps, le vaccin est là et ces groupes sont prioritaires. Des messages seront préparés à cet effet et une ligne du temps expliquera que l'effort demandé est relativement de courte durée.

## AUTRES MESSAGES

- Rappel de l'importance de respecter les mesures, c'est un geste essentiel pour sauver des vies.
- Importance si symptômes de ne pas se présenter au travail ni à l'école. Se faire dépister, s'isoler et attendre le résultat et les consignes de santé publique
- Vigilance policière dans les quartiers résidentiels avec tournée gyrophare
- La CNESST sera plus présente dans les entreprises et autres milieux pour faire respecter les mesures
- Mesures de santé mentale pour aider les gens qui présentent de l'anxiété et ou détresse